

Service Urbanisme

urbanisme@braine-lalleud.be

DHANIS & de PIERPONT
Notaires associés
Av. de Tchèque, 3/1
1420 – BRAINE-L'ALLEUD

RECOMMANDÉ

Nos références :
26 - 1392

Votre lettre du :
02.03.2026

Vos références :

N° d'entrée :
2026-E58682

A rappeler impérativement dans tout courrier ;
Merci de ne pas utiliser d'agrafe
Annexe(s) : 1

Braine-l'Alleud, le **26 MARS 2026**

Maîtres,

OBJET : Urbanisme et Aménagement du Territoire – Informations notariales – Application des articles D.IV.99 et D.IV.100 du Code du Développement Territorial – Bien sis rue Sainte-Gertrude, 59.

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 03.03.2026 relative à un bien sis à Braine-l'Alleud - rue Sainte-Gertrude, 59 cadastré 5ème division, section A, n° 156 L et appartenant

nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Le bien en cause :

1. est situé en zone d'habitat à caractère rural au Plan de secteur de Nivelles adopté par arrêté royal du 01.12.1981 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;
2. est situé en zone de noyaux de village au Schéma de développement communal adopté par le Conseil communal du 24.02.2012 et entré en vigueur le 04.08.2012 ;
3. le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un schéma d'orientation local ;

Le bien en cause a fait l'objet du permis d'urbanisme suivant délivré après le 1er janvier 1977 :

- Permis de minime importance délivré le 30.10.1989 ;

Ce permis a été délivré en vue de :

- Renouveler la toiture ;

BL'A

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation ou de lotir ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n° 2 datant de moins de deux ans ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n° 1 datant de moins de deux ans ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat de patrimoine ;

N.B. : Si d'autres autorisations dont vous auriez connaissance ne sont pas reprises dans nos renseignements, merci de bien vouloir nous en communiquer une copie.

En complément à ces informations, nous vous communiquons les renseignements suivants :

- A. Nous attirons votre attention sur le fait que l'affectation urbanistique du bien telle que reprise sur la matrice cadastrale n'a pas de valeur réglementaire. Nous vous conseillons donc de vous en tenir aux renseignements qui vous sont donnés par la présente lettre en ce qui concerne les actes déliés après le 01.01.1977 (s'ils existent) et ce afin de déterminer l'affectation actuelle dudit bien ;
- B. **En ce qui concerne les constructions éventuelles érigées sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée quant au fait qu'elles sont toutes couvertes par un permis en bonne et due forme. En effet, à moins d'une visite des lieux, il ne nous est pas possible de connaître les travaux qui ont été effectués et qui auraient été soumis à permis compte tenu de l'époque où ils ont été réalisés ;**
- C. Le plan de secteur de Nivelles approuvé par arrêté royal du 01.12.1981 stipule :

Art. D.II.25. De la zone d'habitat à caractère rural.

La zone d'habitat à caractère rural est principalement destinée à la résidence et aux exploitations agricoles ainsi qu'à leurs activités de diversification déterminées par le Gouvernement en application de l'article D.II.36, §3.

Les activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie, les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires de même que les équipements touristiques ou récréatifs peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage.

Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts publics.

4. Il y a lieu de tenir compte du plan de cession à la commune joint à l'acte du Bourgmestre Willy DENUIT du 03.04.1968 et dont copie ci-jointe ;

N.B. : La Commune de Braine-l'Alleud n'est pas soumise à la législation relative au remembrement rural.

5. en ce qui concerne le certificat de conformité dont question à l'article D.IV.73 du CoDT, le Gouvernement wallon n'a pas encore arrêté les dispositions relatives audit certificat.
6. il n'existe pas d'autres dispositions par lesquelles des limitations seraient imposées au propriétaire ou obligerait celui-ci, préalablement, à certains actes, d'obtenir des avis ou décisions, si ce ne sont les dispositions légales particulières à chaque type d'acte ;
7. le bien n'est pas grevé d'une servitude de passage publique. (Au cas où les informations à votre disposition seraient contradictoires avec les nôtres, veuillez prendre contact avec Monsieur Theisman, Géomètre communal, au 02/854.03.98) ;
8. le bien n'est pas repris sur la liste des bâtiments insalubres ;

BL'A

9. le bien est repris en zone égouttable/égouttée au PASH, il y a donc lieu de prendre contact avec notre service pour de plus amples renseignements ;
10. le bien bénéficie d'un accès à une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;
11. le bien n'est pas compris dans le périmètre de site à réaménager, de réhabilitation paysagère et environnementale, de remembrement urbain, de revitalisation urbaine, de rénovation urbaine visés respectivement aux articles D.V.1, D.V.7, D.V.9, D.V.12, D.V.13 du Code ;
12. le bien n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde du Code wallon du Patrimoine ;
13. le bien n'est pas classé au sens du même Code ;
14. le bien n'est pas visé par une procédure de classement au sens du même Code ;
15. le bien ne figure pas sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel ;
16. le bien n'est pas situé dans une zone de protection du même Code ;
17. le bien n'est pas repris au titre de bien repris pastillé à l'inventaire régional du patrimoine au sens du Code wallon du Patrimoine ;
18. le bien ne relève pas du petit patrimoine populaire qui bénéficie ou a bénéficié de l'intervention financière de la Région ;
19. le bien n'est pas repris à l'inventaire communal au sens du Code wallon du Patrimoine ;
20. le bien est visé à la carte archéologique au sens du même Code ;
21. le bien ne fait pas partie des sites *Natura 2000* retenus par le Gouvernement wallon ;
22. le bien n'est pas repris dans la banque de données de l'état des sols (BDES) au sens de l'article 10 du décret du 01.03.2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols ;
23. le bien n'est pas situé dans une zone de ruissellement concentré et n'est pas situé dans une zone d'aléa d'inondation (plan P.L.U.I.E.S. – <http://cartographie.wallonie.be>) ;
24. le bien n'est pas exposé à un risque d'accident majeur, à un risque naturel ou à une contrainte géotechnique majeurs ;
25. Un Plan Communal de Mobilité a été approuvé par le Conseil Communal le 11.05.2009. Ces documents d'orientation peuvent être consultés auprès du service de l'Urbanisme ainsi que sur le site web (www.braine-lalleud.be).

Veuillez agréer, Maîtres, nos salutations distinguées.

Le Directeur général,



J. MAUROY



Le Député-Bourgmestre,



V. SCOURNEAU

EAU

▪ VIVAQUA

Protection des installations
Boulevard de l'Impératrice, 17-19 – 1000 Bruxelles
☎ 02 / 518.81.11

☎ Fax 02/518.83.06

Site : www.vivaqua.be

Courriel : info@vivaqua.be

(1) in BW (Braine-l'Alleud)
Rue Emile François, 27 - 1474 Genappe (Ways)
☎ 067 / 28.01.11

Fax 067/28.01.96

Site : www.inbw.be

Courriel : clientele@inbw.be

Service Technique — Mont-St-Guibert

☎ 010 / 65.46.24

(1) Société Wallonne des Eaux (Ophain B.S.l. - Lillois-Witterzée)
Succursale de la Senne-Dyle-Gette
Esplanade René Magritte, 20 - 6010 Couillet
☎ 087 / 87.87.87 (disponible 24h/24 et 7j/7 pour les urgences techniques)

Fax 071 / 27.68.41

Site : www.swde.be

Courriel : charleroi@swde.be

(1) A contacter pour le raccordement des nouvelles constructions

ELECTRICITE

▪ ORES

Allée du Grand Peuplier, 12 - 7110 Strépy-Bracquegnies
Signaler une panne : 078/78.78.00

Site : www.ores.net

☎ 078/15.78.01

BL'A

(1) ORES

Avenue Jean Monnet, 2 - 1348 Louvain-la-Neuve

☎ 078 /15.78.01

Site : www.ores.net

TELEDISTRIBUTION

▪ NEWICO - VOO

Service d'infrastructure Brutélé-Farciennes

Rue de Lambusart, 56

6240 Farciennes

☎ 071/96.70.11

Fax 071/96.71.56

Courriel : infra.structure@voo.eu

Site : www.voo.be

GAZ

▪ FLUXYS Belgium

Avenue des Arts, 31 - 1040 Bruxelles

☎ 02 / 282.72.11

Fax 02 / 230.02.39

Numéro d'urgence : 02/282.70.03

E-mail : infoworks@fluxys.net

Internet cicc : www.klim-cicc.be

Site : www.fluxys.com

▪ ORES

Allée du Grand Peuplier, 12 - 7110 Strépy-Bracquegnies

Signaler une panne : 078/78.78.00

Odeur ou fuite de gaz : 0800/87.087

☎ 078/15.78.01

Site : www.ores.net

(1) ORES

Avenue Jean Monnet, 2 - 1348 Louvain-la-Neuve

☎ 078 /78.15.01

Site : www.ores.net

(1) A contacter pour le raccordement des nouvelles constructions

TELEPHONE

VOO

Chaussée d'Ixelles, 168 – 1050 Bruxelles

☎ 0800/800.25

Services administratif et technique : 078/50.50.50

Site : www.voo.be

(1) PROXIMUS

Boulevard Roi Albert II, 27B - 1030 Bruxelles

☎ 02 / 0800/33.800

Site : www.belgacom.be

▪ VERSATEL Belgium n.v.

Avenue Reine Astrid, 166 - 1780 Wemmel

☎ 02 / 610.30.00

Fax 02 / 610.30.10

Site : www.versatel.be

• KPN EURO RINGS

Moonplein, 32 TP 7 - 2516 Den Haag

Site : www.eurorings.kpn.com

• COLT TELECOM

Rue du Planeur, 10 - 1130 Bruxelles

☎ 02 / 790.16.16

Fax 02 / 790.16.00

Site : www.colt-telecom.be

LIGNES A HAUTE TENSION

• ELIA s.a.

Contact Center South

Zoning Créalys

Rue Phocas Lejeune, 23

5032 ISNES (Gembloux)

☎ 081 / 23.70.50

Fax 081 / 23.71.09

Site : www.klim-cicc.be

Messagerie électronique : sts.wallonie@elia.be

PIPE-LINE DE L'O.T.A.N.

BELGIAN PIPELINE ORGANISATION
Pour le Brabant wallon
Etat Major de la Défense
Centre régional Infrastructure 8
Plaine de Belgrade – 5001 Namur
☎ 081/72.83.14

Fax 081/72.83.50

Demandes à adresser via le site <http://vwww.klim-cicc.be>

Courriel : info@bpo-nato.be

(1) A contacter pour le raccordement des nouvelles constructions

CHEMINS DE FER

- S.N.C.B.

District Sud-Ouest
Square F. Roosevelt, 14 7000 Mons
☎ 065 / 32.25.33

Site : www.sncb.be

COLLECTEURS D'AMENEE DES EAUX USEES

- INTERCOMMUNALE DU BRABANT WALLON

Rue de la Religion, 10
1400 Nivelles
Personne de contact : CAPELLE Stéphane, gestionnaire des collecteurs
☎ 067/21.71.11

Fax 067/21.69.28

Site www.inbw.be

Courriel : assainissement@inbw.be

Service de garde inBW (24h/24) :

- ouest de la province : GSM 0478/998.653

- est de la province : GSM 0495/912.480

(1) A contacter pour le raccordement des nouvelles constructions

DRIGM

Service géologique de Wallonie

Avenue Prince de Liège 15

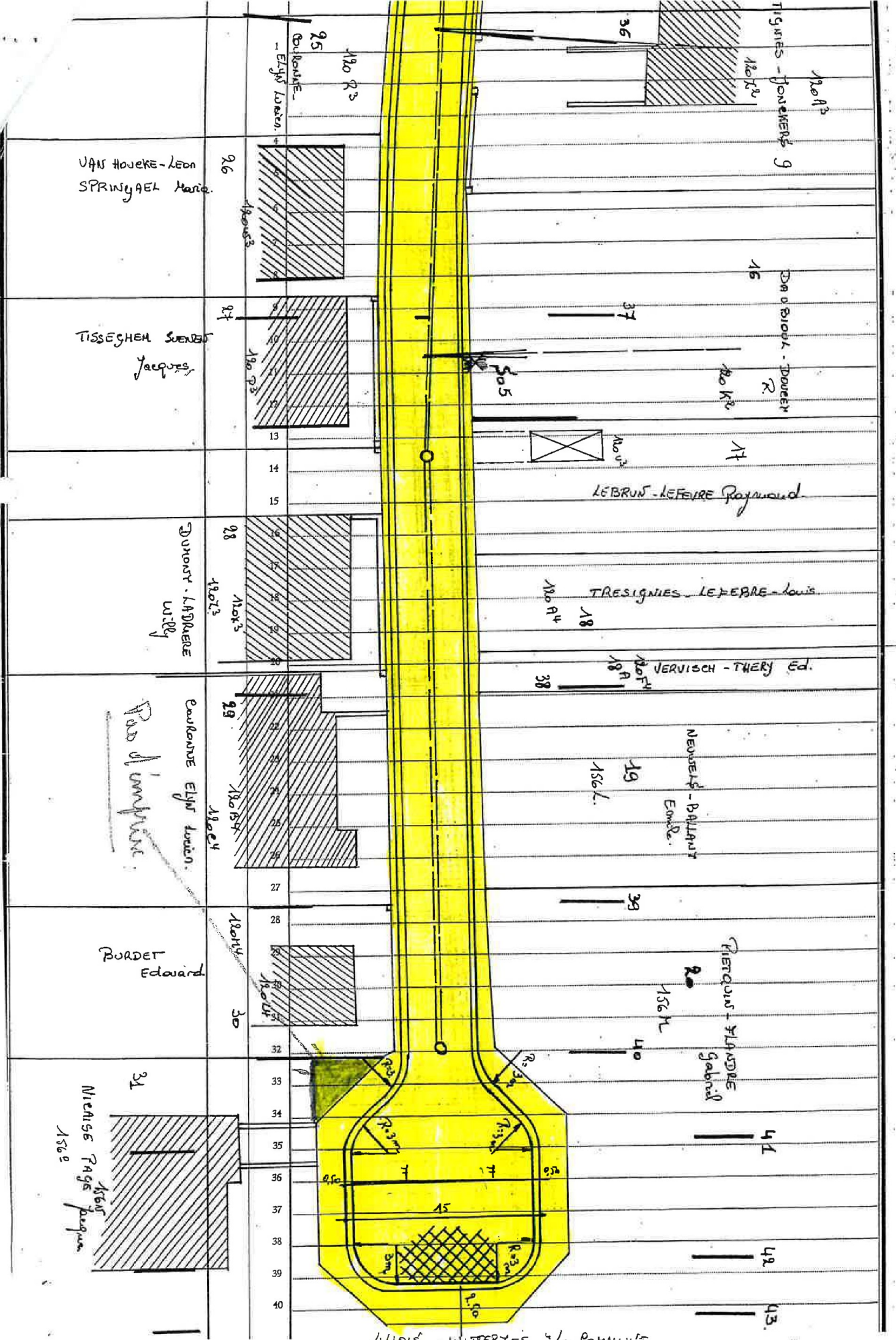
5100 Namur (Jambes)

Directeur : Emmanuel LHEUREUX

☎ 081 33 61 32

Fax 081 33 65 44

Secrétariat : risques.environnement@spw.wallonie.be



VAN HOUCKE-LEON
SPRINGAEL Marie.

TISSEGHEM Suenbet
Jacques

DUVOSY-LADRIERE
Willy

Bourkonde Elvin Lucien.
Rue d'impasse

BURDET
Edouard

Niennis Page Augustin
1862

190 R³
FIGURES - JOUWERS 9

15
DUBROUX - DUBOUX R

17

LEBRUN - LEFEVRE Raymond

18
TRESIGNIES - LEFEVRE Louis

18
VERVISCH - THERY Ed.

19
NEUVERT - DILLANT
Emile.

20
RIETAQUIN - FLANDRE
Gabriel

41

42

43.

LILLOIS - WITTEYFF 4/1 P...

Date de transcription

Date de l'acte

1. N° 14 - Cession
 2. Du treize septembre mil neuf cent septante sept.
 3. PROVINCE DE BRABANT
 4. COMMUNE DE LILLES WITTEZEE.

5. Acte d'acquisition par la Commune
 6. L'an mil neuf cent soixante huit
 7. le treize du mois d'août.

8. Je soussigné Willy Demint, Bourgmestre de Lilles Witezée
 9. agissant en conformité de l'art 9. de la loi du 27 mai
 10. 1870, est comparu:

11. De première part
 12. Le Collège de Bourgmestre et Echevins de Lilles Witezée
 13. en la personne de M. Adolphe Haume, echevin, assisté de M.
 14. Jacques Offermans, secrétaire communal, agissant et stipu-
 15. lant au nom de la dite commune en vertu d'une délibéra-
 16. tion prise le 14.10.1966 par le Conseil communal de Lilles Witez-
 17. ée.

18. De seconde part.
 19. Monsieur Gabriel PRESQUIS, né le 25.01.1906, à Wille-
 20. et Souffrès, Madame Réoline FLANDRE, née le 2.9.1903, à Lilles
 21. Witezée, domiciliés à Lilles Witezée, rue R. FRANCO, n° 3.

26
 12119
 12120
 110 27

22. Qui déclare céder et abandonner à la Commune de
 23. Lilles Witezée quitte et libre de toute charge hypothécaire,
 24. comme par le présent acte, il cède et abandonne en toute
 25. propriété pour en jouir dès aujourd'hui et à toujours, avec
 26. garantie de tous troubles, exceptions, privilèges, hypothèques
 27. servitudes actives et passives sauf époux, droit de bail ou
 28. d'occupation quelconque, actions résolutoires et autres an-
 29. tiériorités quel qu'elles soient, l'immeuble qualifié ci-dessous
 30. en plus.

31. Commune de Lilles Witezée
 32. Une parcelle de terrain située à la rue Ste Gertrude
 33. et à la rue R. Franco, cadastrées section A n° (partie) 123 S;
 34. 123 W3, 156 M. contenant 1a 67ca + 19a 30a + 8ca 50ca en
 35. l'an ci-joint dressé par M. E. Eleneba, géomètre et tenu en
 36. l'anne.

37. Occupation: libre
 38. Titre de propriété.
 39. Les parties susqualifiées, comparant de seconde part
 40. déclare que l'immeuble ci-dessus décrit et cédé leur